

ARRÊTÉ N° 23-037-A-P-SQM

Instaurant un périmètre de sécurité – risque de chute du cadran de l'église aux abords de l'église, commune déléguée de St Quentin-en-Mauges

Le Maire de la commune de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 à L2213-5 ;

Vu le code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article L.511-3 ;

Considérant le risque de chute du cadran de l'église de Saint-Quentin en Mauges située place Chanoine Couteau, commune déléguée de Saint-Quentin en Mauges, section B n°2130

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure utile en vue de garantir la sécurité publique

ARRETE

Article 1 :

Il est instauré, dans l'urgence, la mise en place d'un périmètre de sécurité sur une partie du parking (accès rue St Louis) et la rue Pierre Gabory selon le plan joint.

Article 2 :

La rue Pierre Gabory et le stationnement sur la partie délimitée du parking sont interdits. Les célébrations des cérémonies religieuses (messes, sépultures...) sont toujours autorisées.

Article 3 :

Le périmètre de sécurité instauré par l'article 1 du présent arrêté sera installé par les services techniques.

Article 4:

Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet immédiatement compte tenu de la situation d'urgence.

Article 5 :

La levée du périmètre de sécurité est subordonnée à la réalisation des travaux de mise en sécurité par la commune.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par les textes en vigueur.

Article 7 :

Monsieur le Responsable des services techniques est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Montrevault-sur-Èvre ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté.

Article 9 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de CHOLET et affiché sur les lieux du périmètre de sécurité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre,
Le 19 janvier 2023
Le Maire, Christophe Dougé

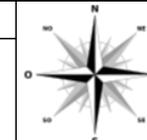


La Boissière-sur-Èvre • Chaudron-en-Mauges • La Chaussaire • Le Fief-Sauvin • Le Fuiet • Montrevault
Le Puiset-Doré • St-Pierre-Montlambert • St-Quentin-en-Mauges • St-Rémy-en-Mauges • La Salle-et-Chapelle-Aubry

2 rue Arthur Gibouin - BP 10024 - 49117 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE CEDEX
Tél : 02 41 30 02 65 - Fax : 02 41 30 03 99 - accueil@montrevaultsurevre.fr - www.montrevaultsurevre.fr



Plan 1



Edité le 19/01/2023 - Echelle : 1/600